



**Service de Prévision des Crues Vienne-Thouet**

**Préfecture de la région Poitou-Charentes**

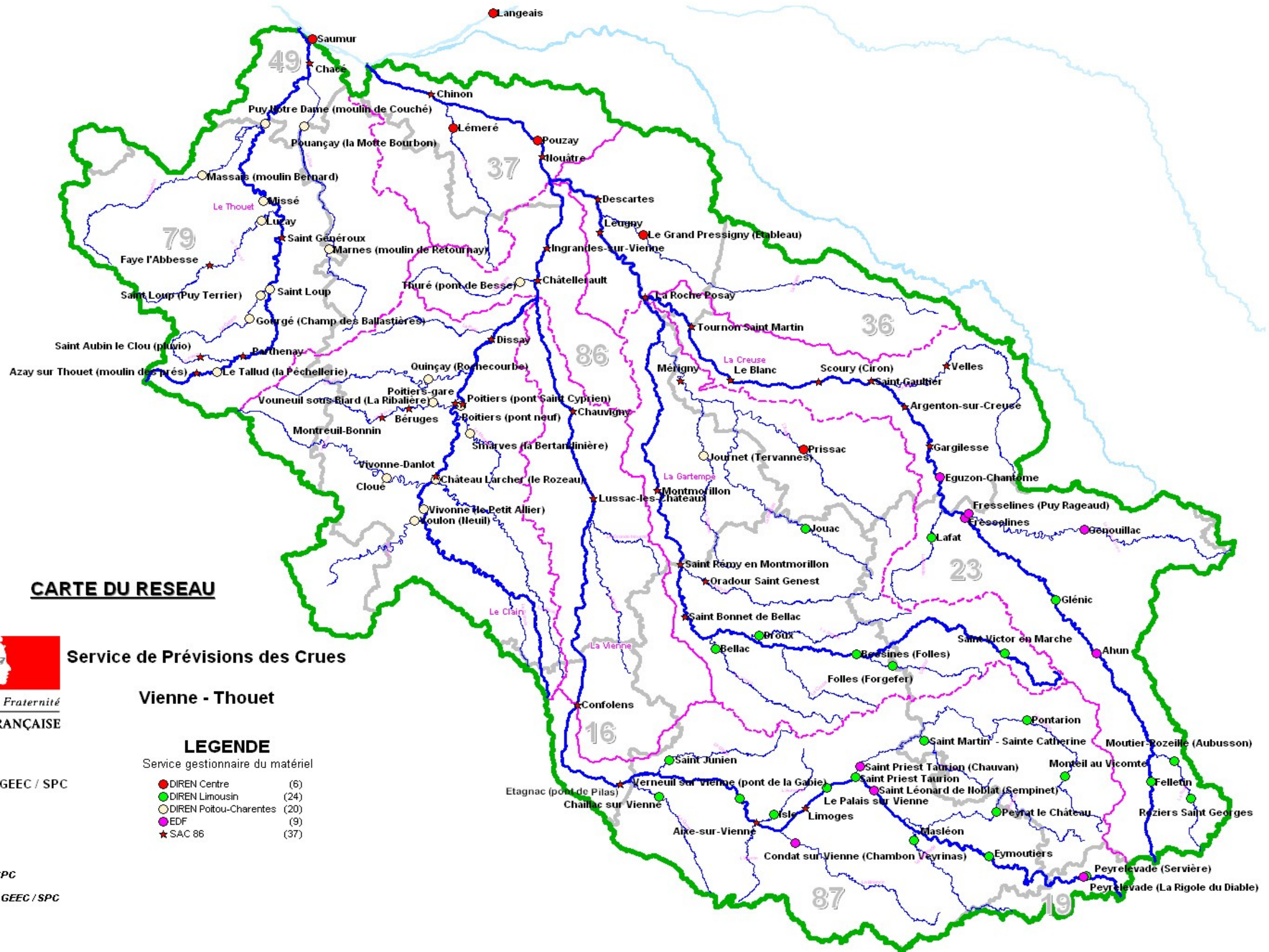
**RÈGLEMENT DE SURVEILLANCE, DE PRÉVISION ET DE  
TRANSMISSION DE L'INFORMATION  
SUR LES CRUES  
DU SERVICE DE PRÉVISION DES CRUES  
VIENNE – THOUET**

ANNEXE AU RIC



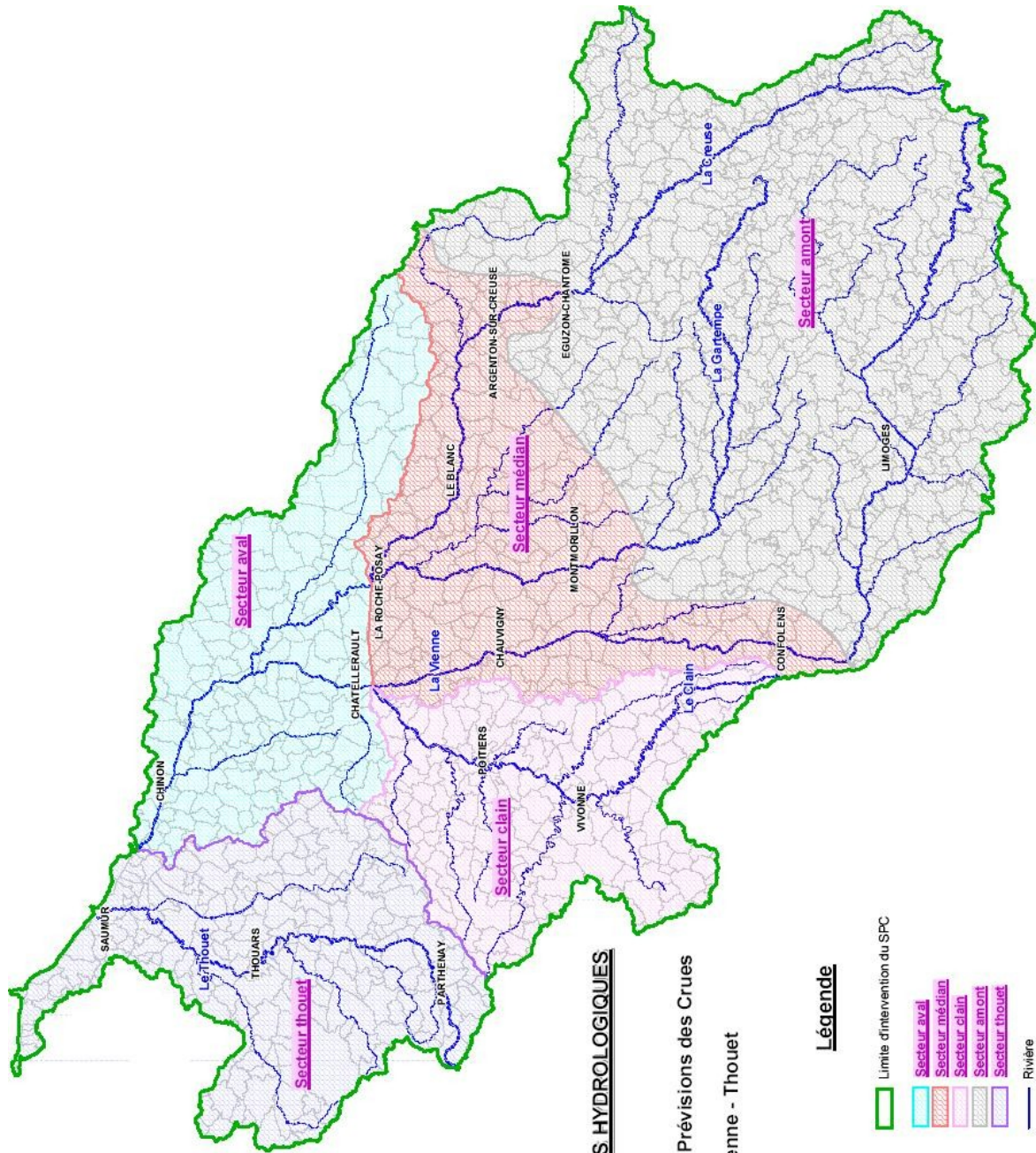
DDE de la Vienne

ANNEXE 1 :  
Carte du réseau de surveillance





ANNEXE 2 :  
Carte des secteurs hydrologiques homogènes



**CARTES DES SECTEURS HYDROLOGIQUES**



Service de Prévisions des Crues  
Vienne - Thouet

DDE 86 / GEEC / SPC

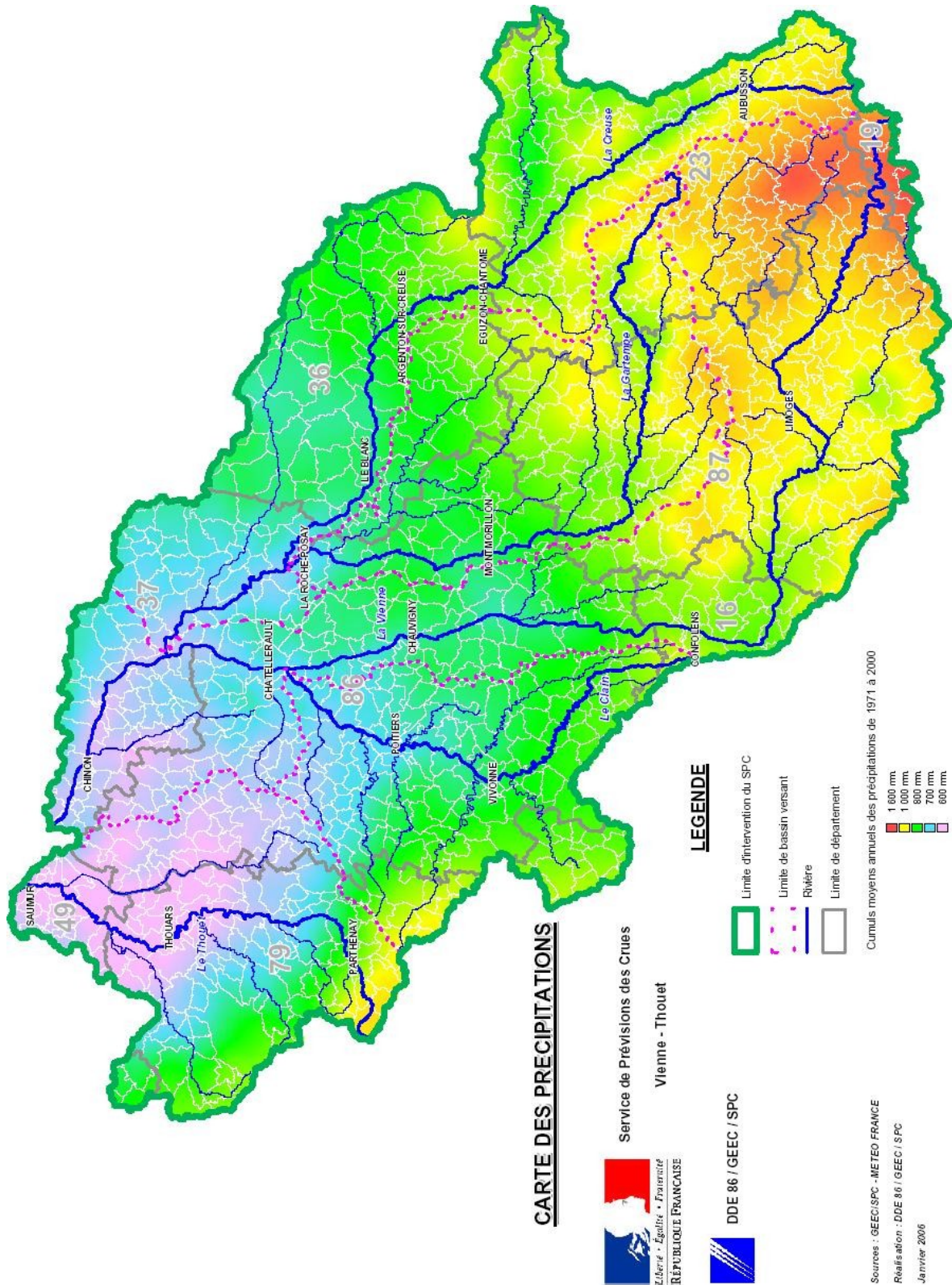
**Légende**

- Limite d'intervention du SPC
- Secteur aval
- Secteur médian
- Secteur clain
- Secteur amont
- Secteur thouet
- Rivière

Sources : IGN - GEEC/SPC  
Réalisation : DDE 86 / GEEC / SPC  
02/09/2005



**ANNEXE 3 :**  
Carte de la répartition moyenne des pluies





**ANNEXE 4 :**

Liste des collectivités territoriales ou leurs groupements au profit desquels l'Etat met en place un dispositif de surveillance, de prévision et d'information sur les crues

NOM DE LA COMMUNE	NOM DE LA COMMUNE
ABILLY	CHATILLON-SUR-THOUET
ABZAC	CHAUVIGNY
AIRVAULT	CHINON
AIXE-SUR-VIENNE	CHIRAC
ANCHE	CHITRAY
ANSAC-SUR-VIENNE	CINAI
ANTIGNY	CIRON
ANTOGNY-LE-TILLAC	CIVAUX
ANTRAN	COGNAC-LA-FORET
ARGENTON-L'EGLISE	CONDAT-SUR-VIENNE
ARGENTON-SUR-CREUSE	CONFOLENS
ARTANNES-SUR-THOUET	COUZIERS
ASLONNES	CRAVANT-LES-COTEAUX
AVAILLES-EN-CHATELLERAULT	CROUZILLES
AVAILLES-LIMOZINE	CUZION
AVAILLES-THOUARSAIS	DANGE-SAINT-ROMAIN
BADECON-LE-PIN	DESCARTES
BARAIZE	DISSAY
BARROU	DISTRE
BEAUMONT	EGUZON-CHANTOME
BEAUMONT-EN-VERON	ESSE
BELLEFONDS	ETAGNAC
BEYNAC	EXIDEUIL
BONNES	FONTGOMBAULT
BONNEUIL-MATOURS	GARGILESSÉ-DAMPPIERRE
BUXEROLLES	GOUEX
BUXEUIL	GOURGE
CANDES-SAINT-MARTIN	INGRANDES
CEAULMONT	ISLE
CENON-SUR-VIENNE	ITEUIL
CENON-SUR-VIENNE	JAUNAY-CLAN
CHABANAIS	JOUHET
CHACE	LA BUSSIÈRE
CHAILLAC-SUR-VIENNE	LA CELLE-SAINT-AVANT
CHAMBON	LA CHAPELLE-MOULIÈRE
CHASSENEUIL	LA GUERCHE
CHASSENEUIL-DU-POITOU	LA PEYRATTE
CHATELLERAULT	LA ROCHE-POSAY
CHATELLERAULT	LA ROCHE-POSAY

**ANNEXES AU RIC**

(Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues)



NOM DE LA COMMUNE	NOM DE LA COMMUNE
LATHUS-SAINT-REMY	PARTHENAY
LE BLANC	PERSAC
LE COUDRAY-MACOUARD	PINDRAY
LE MENUX	POITIERS
LE PECHEREAU	PORT-DE-PILES
LE PONT-CHRETIEN-CHABENET	PORTS
LE PUY-NOTRE-DAME	PORTS
LE VIGEANT	POULIGNY-SAINT-PIERRE
LES ORMES	POUZAY
LES ORMES	PREUILLY-LA-VILLE
LESIGNY	PUSSIGNY
LESSAC	QUEAUX
LEUGNY	RIVARENNES
LHOUMOIS	RIVIERE
LIGUGE	ROCHES-PREMARIE-ANDILLE
L'ILE-BOUCHARD	RUFFEC
LIMOGES	SAILLAT-SUR-VIENNE
L'ISLE-JOURDAIN	SAINT-AIGNY
LOUIN	SAINT-BENOIT
LURAI	SAINT-BRICE-SUR-VIENNE
LUSSAC-LES-CHATEAUX	SAINT-CYR
MAIRE	SAINTE-MARIE-DE-VAUX
MANOT	SAINTE-RADEGONDE
MARCILLY-SUR-VIENNE	SAINTE-VERGE
MAZEROLLES	SAINT-GAULTIER
MIGNE-AUXANCES	SAINT-GENEROUX
MILLAC	SAINTE-GEORGES-LES-BAILLARGEAUX
MISSE	SAINT-GERMAIN
MONTMORILLON	SAINT-GERMAIN-DE-CONFOLENS
MONTREUIL-BELLAY	SAINT-GERMAIN-SUR-VIENNE
MOUSSAC	SAINT-JACQUES-DE-THOUARS
NAINTRE	SAINT-JEAN-DE-THOUARS
NALLIERS	SAINT-JUNIEN
NEONS-SUR-CREUSE	SAINT-JUST-SUR-DIVE
NEONS-SUR-CREUSE	SAINT-LOUP-LAMAIRE
NOUATRE	SAINT-MARCEL
NOUATRE	SAINT-MARTIN-DE-JUSSAC
OULCHES	SAINT-MARTIN-DE-SANZAY
PANZOULT	SAINT-MAURICE-DES-LIONS
PARCAY-SUR-VIENNE	SAINT-PIERRE-DE-MAILLE

**ANNEXES AU RIC**

(Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues)

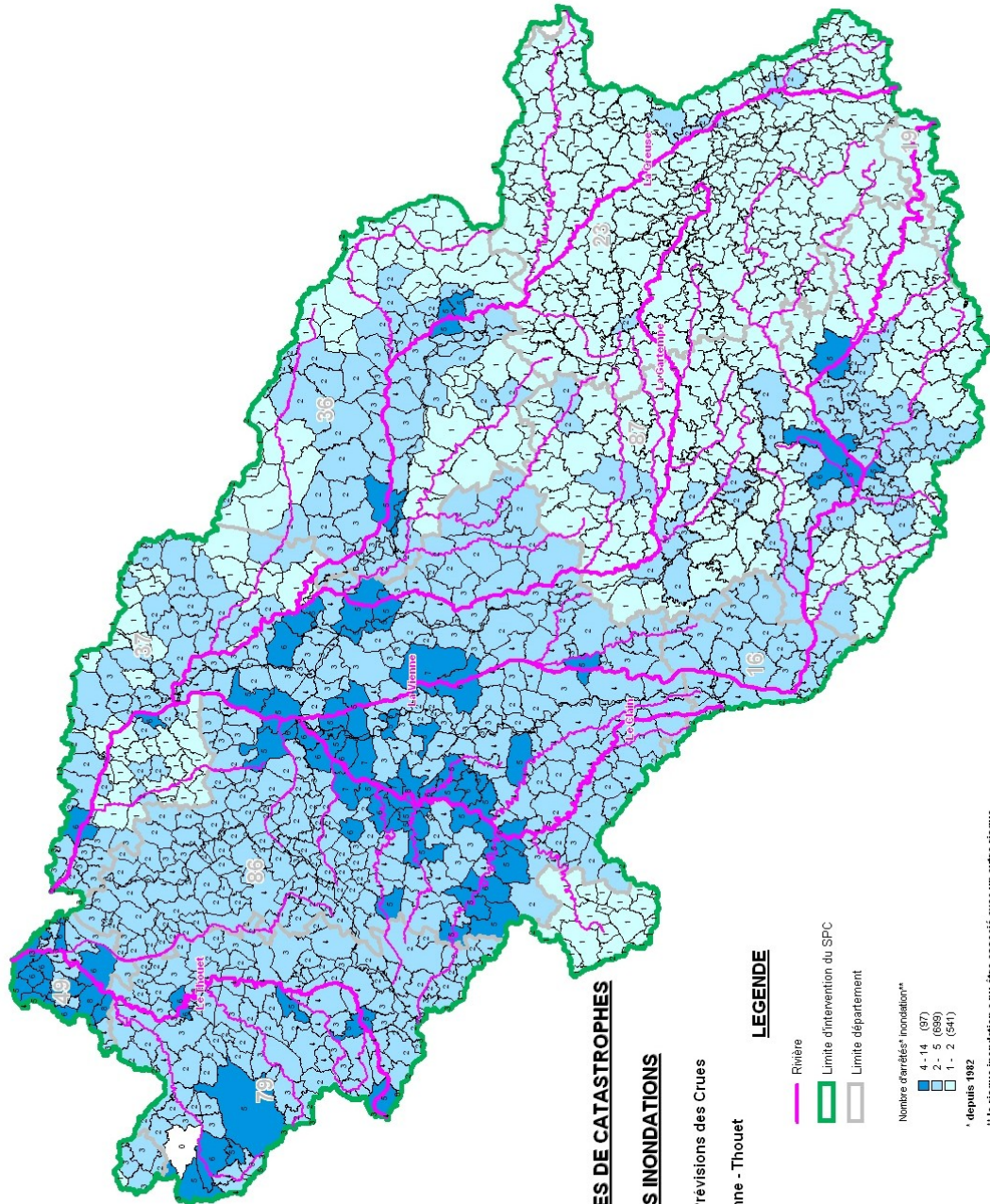


NOM DE LA COMMUNE	NOM DE LA COMMUNE
SAINT-PRIEST-SOUS-AIXE	THIZAY
SAINT-REMY-SUR-CREUSE	THOUARS
SAINT-SAVIN	TOURNON-SAINT-MARTIN
SAINT-VICTURNIEN	TOURNON-SAINT-PIERRE
SAINT-YRIEIX-SOUS-AIXE	VALDIVIENNE
SAULGE	VARRAINS
SAUMUR	VAUDELNAY
SAUZELLES	VAUX-SUR-VIENNE
SAVIGNY-EN-VERON	VERNEUIL-SUR-VIENNE
SAZILLY	VICQ-SUR-GARTEMPE
SMARVES	VIVONNE
TAIZE	VOUNEUIL-SUR-VIENNE
TAVANT	VOUNEUIL-SUR-VIENNE
THENAY	YZEURES-SUR-CREUSE
THENEUIL	YZEURES-SUR-CREUSE



**ANNEXE 5 :**

CARTE DES ARRETÉS DE CATASTROPHE NATURELLE






**CARTE DES ARRETÉS DE CATASTROPHES NATURELLES INONDATIONS**

**NATURELLES INONDATIONS**




Service de Prévisions des Crues

Vienne - Thouet

**LEGENDE**

-  Rivière
-  Limite d'intervention du SPC
-  Limite département

Nombre d'arrêtés\* inondation\*\*

-  4 - 14 (97)
-  2 - 5 (698)
-  1 - 2 (541)

\* depuis 1982

\*\* le risque inondation a pu être associé avec un autre risque



DDE 86 / GECC / SPC



Sources : IGN, GECC/SPC, MEDD

Réalisation : DDE 86 / GECC / SPC

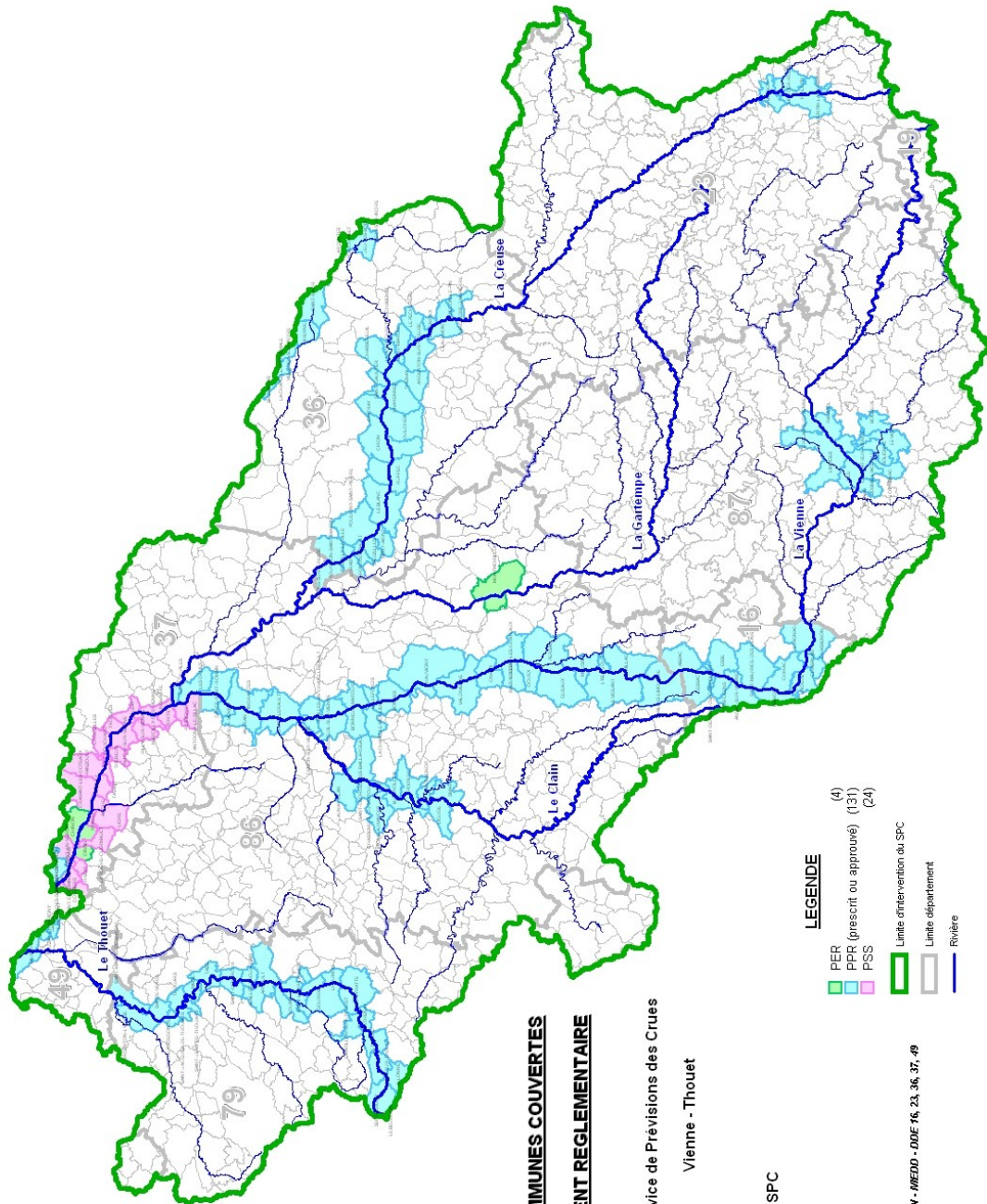
Avril 2005





**ANNEXE 6 :**

**CARTE DES DOCUMENTS DE PRÉVENTION DES RISQUES**



**CARTE DES COMMUNES COUVERTES**  
**PAR UN DOCUMENT REGLEMENTAIRE**

Service de Prévisions des Crues  
Vienne - Thouet



DDE 86 / GEEC / SPC



- LEGENDE**
- PER (4)
  - PPR (prescrit ou approuvé) (131)
  - PSS (24)
  - Limite d'intervention au SPC
  - Limite département
  - Rivière

Sources : GEEC/SPC - GAMNIOTER - IGN - MEMO - DDE 16, 23, 36, 37, 49  
Réalisation : DDE 86 / GEEC / SPC  
24/08/2005



ANNEXE 7 :

Liste des ouvrages pouvant avoir un impact pendant les crues

BARRAGE	RIVIERE	DEPARTEMENT	GESTIONNAIRE
CHAMPSANGLARD	La CREUSE	23	EDF
L'AGE	La CREUSE	23	EDF
LES CHEZELLES	La CREUSE	23	EDF
CONFOLENT (LES COMBES)	La CREUSE	23	EDF
MONT-LARRON	La MAULDE	87	EDF
LE MARTINEIX	La MAULDE	87	EDF
FLEIX	La MAULDE	87	EDF
BUJALEUF	La MAULDE	87	EDF
LANGLERET	La MAULDE	87	EDF
VILLEJOUBERT	La MAULDE	87	EDF
L'ARTIGE	La MAULDE	87	EDF
VASSIVIERE	La MAULDE	23	EDF
ROCHE TALAMIE	Le TAURION	23	EDF
L'ETROIT	Le TAURION	23	EDF
CHAUVAN	Le TAURION	87	EDF
SAINT MARC	Le TAURION	87	EDF
LAVAUD GELADE	Le TAURION	23	EDF
FAUX LA MONTAGNE	Le DORAT	23	EDF
BUSSY VARACHE	La VIENNE	87	EDF
CHARDES	La VIENNE	86	EDF
LA ROCHE	La VIENNE	86	EDF
JOUSSEAU	La VIENNE	86	EDF
EGUZON	La CREUSE	36	EDF
LE CEBRON	Le CEBRON	79	CAEDS
LA ROCHE AUX MOINES	La CREUSE	36	EDF
LA ROCHE BAT L'AIGUE	La CREUSE	36	EDF
LE PALAIS SUR VIENNE	La VIENNE	87	Sté hydraulique du Pas de la Mule
CHAMET-SERVIERE	La VIENNE	19	EDF
SAINT PARDOUX	La COUZE	87	CG 87
MAZEAU	La COUZE	87	EDF



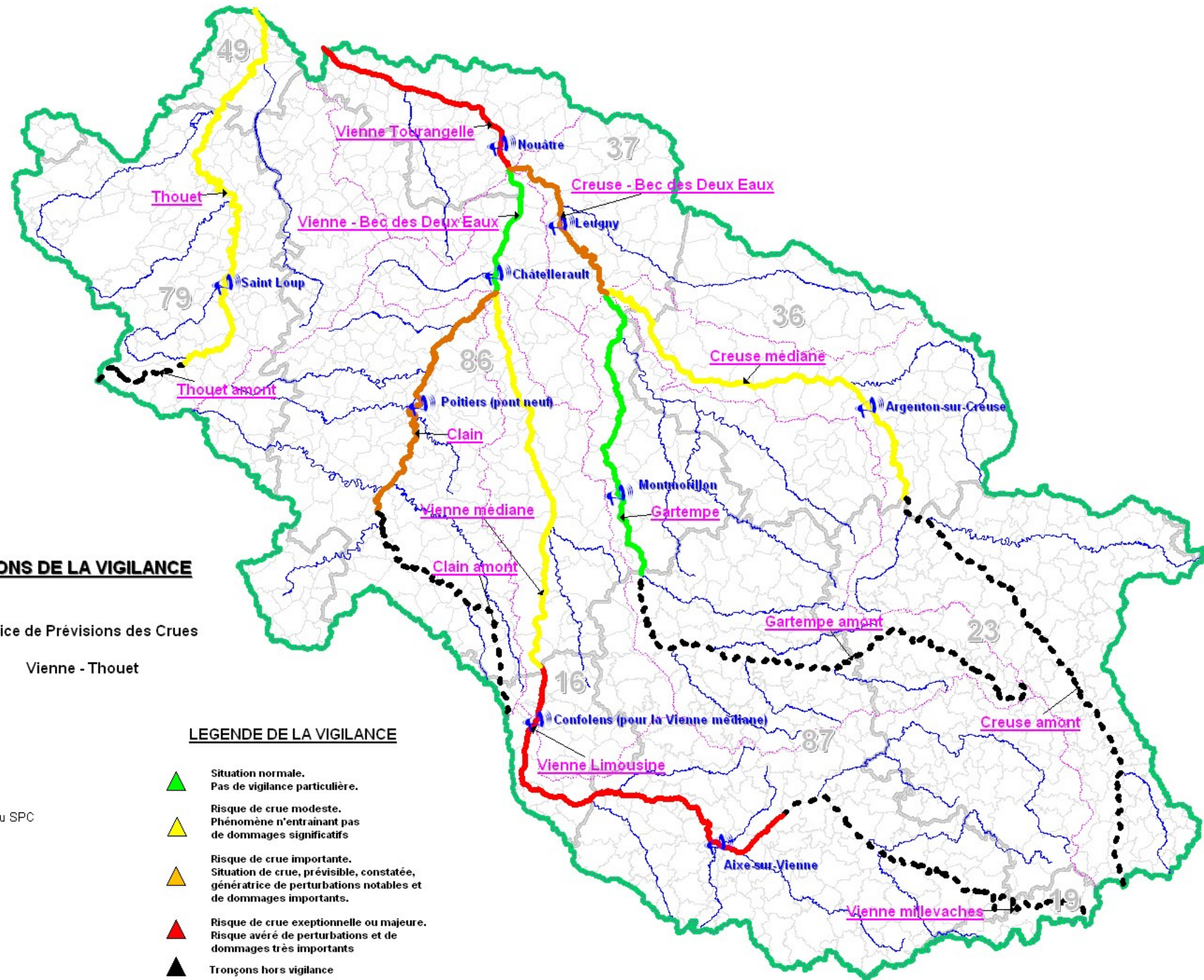
SERVICE DE PRÉVISION DES CRUES VIENNE THOUET

**ANNEXES AU RIC**

(Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues)



ANNEXE 8 :  
CARTE DES TRONÇONS DE LA VIGILANCE



**CARTE DES TRONÇONS DE LA VIGILANCE**



Service de Prévisions des Crues

Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Vienne - Thouet



DDE 86 / GEEC / SPC

**LEGENDE**

- Limite d'intervention du SPC
- Rivière
- Limite département
- Limite bassin versant

**LEGENDE DE LA VIGILANCE**

- Situation normale. Pas de vigilance particulière.
- Risque de crue modeste. Phénomène n'entraînant pas de dommages significatifs
- Risque de crue importante. Situation de crue, prévisible, constatée, génératrice de perturbations notables et de dommages importants.
- Risque de crue exceptionnelle ou majeure. Risque avéré de perturbations et de dommages très importants
- Tronçons hors vigilance

Sources : IGN - GEEC/SPC

Réalisation : DDE 86 / GEEC / SPC

01/09/2005



ANNEXE 9 :  
Exemple de bulletin d'information rédigé par le SPC

Au niveau local, la structure du bulletin de vigilance est la suivante :

**Carte de référence** : 05072006\_10\_01 (carte à laquelle le bulletin se réfère, celle du 05 juillet 2006 à 10h, le dernier chiffre indiquant que la carte n'a pas été exceptionnellement réactualisée depuis et porte donc le numéro 1)

**Bulletin émis le** : 05/07/2006 à 10:00:00 (heure d'émission du bulletin en cours)

**Prochain bulletin le** : 05/07/2006 à 17 :00 :00 (heure d'émission du bulletin suivant)

**Etat maximal de vigilance sur le territoire du SPC** : (vert, jaune orange ou rouge)

**Fait(s) nouveau(x)** : (permet rapidement de savoir si le bulletin contient des informations nouvelles de changement de la situation qui ont justifié l'émission d'un nouveau bulletin ou bien si seules les données observées et les prévisions ont été mises à jour)

**Qualification de la situation** : (gravité, fréquence, référence à un événement passé)

**Départements en vigilance crues « orange » ou « rouge »** :

**Situation hydrologique par tronçon** : (un tableau récapitule par tronçon le niveau de vigilance atteint)

**Commentaire tronçon X** : (pour chaque tronçon un commentaire de la situation, et l'information sur les cotes observées et prévues au niveau des stations du tronçon est disponible)



Annexe 10  
critères de définition et choix des couleurs de la vigilance crues

**(1) Critères de définition de la couleur des tronçons**

Pour chacun des tronçons, une station limnimétrique sert de station de référence.

A cette station, les seuils de passage aux couleurs jaune, orange et rouge ont été définis :

- au jaune correspondent des débordements localisés, avec des coupures ponctuelles de routes, des maisons isolées touchées et des activités nautiques qui peuvent être perturbées,

- au orange correspondent des débordements généralisés, une circulation fortement perturbée et des évacuations rendues nécessaires par l'ampleur de la crue,

- au rouge correspond une crue rare et catastrophique. Elle nécessite la mise en place d'un dispositif de crise. La période de retour choisie au départ est de 50 ans ou correspond aux événements majeurs ayant déjà eu lieu sur le tronçon.

**(2) Les paramètres pris en compte pour le choix du niveau de vigilance**

L'objectif de la procédure de vigilance étant d'anticiper les phénomènes dangereux autant qu'il est possible de le faire, la décision d'un changement de niveau de vigilance ne se prend pas uniquement lorsqu'un de ces seuils est effectivement franchi.

Dans la mesure du possible, les prévisions de précipitations sont croisées avec les hauteurs déjà atteintes aux stations de référence pour anticiper au mieux les dépassements de seuils de vigilance.

En simplifiant, un certain seuil de précipitations sur un laps de temps donné donne automatiquement une crue. Il pourrait alors être envisagé de définir des seuils de hauteurs dans les rivières et de précipitations prévues donnant immédiatement le niveau de risque sur chaque tronçon.

Dans la pratique, de nombreux paramètres sont à prendre en compte, tels la hauteur des nappes phréatiques, la présence ou non de végétation, l'état de saturation des sols en surface... , pour pouvoir estimer si tel événement pluvieux va ou non provoquer une hausse du niveau de la rivière et surtout dans quelles proportions.



Par exemple, sur la Vienne amont, lors de l'étiage en été, s'il n'a pas plu depuis des semaines et que les sols sont secs, une pluie de 100 mm peut n'avoir pas plus d'impact qu'une pluie de 10 mm en hiver lorsque que les sols sont saturés en eau.

Il n'existe donc pas de loi univoque entre la pluie tombée et la hausse des niveaux dans la rivière, et les seuils de pluie pouvant déclencher un changement de niveau de vigilance sur tel ou tel tronçon sont très dépendants des conditions hydrologiques initiales.

Seuls l'expérience des prévisionnistes et l'examen précis des conditions ayant prévalu les jours précédant l'événement pluvieux prévu ou en cours permettent de décider du niveau de vigilance à attribuer à chaque tronçon, décision qui reste du ressort du SPC.

Un tronçon pourra donc être à un certain niveau de vigilance pour deux raisons :

- soit le seuil est déjà atteint à la station de référence, la crue est déjà installée et le niveau indiqué ne fait que traduire la situation présente,
- soit les prévisions météorologiques et les niveaux mesurés font que le risque d'atteindre et/ou de dépasser un seuil est important.

***Le niveau de vigilance choisi est donc fortement dépendant des prévisions météorologiques existant au moment de l'élaboration de la carte de vigilance, il résulte en outre de l'interprétation et de l'agrégation des nombreuses données disponibles.***

Il ne saurait donc exister un tableau des seuils qui donne automatiquement le niveau de vigilance à appliquer sur un tronçon, mêlant niveaux des rivières et pluviométrie prévue.

En particulier :

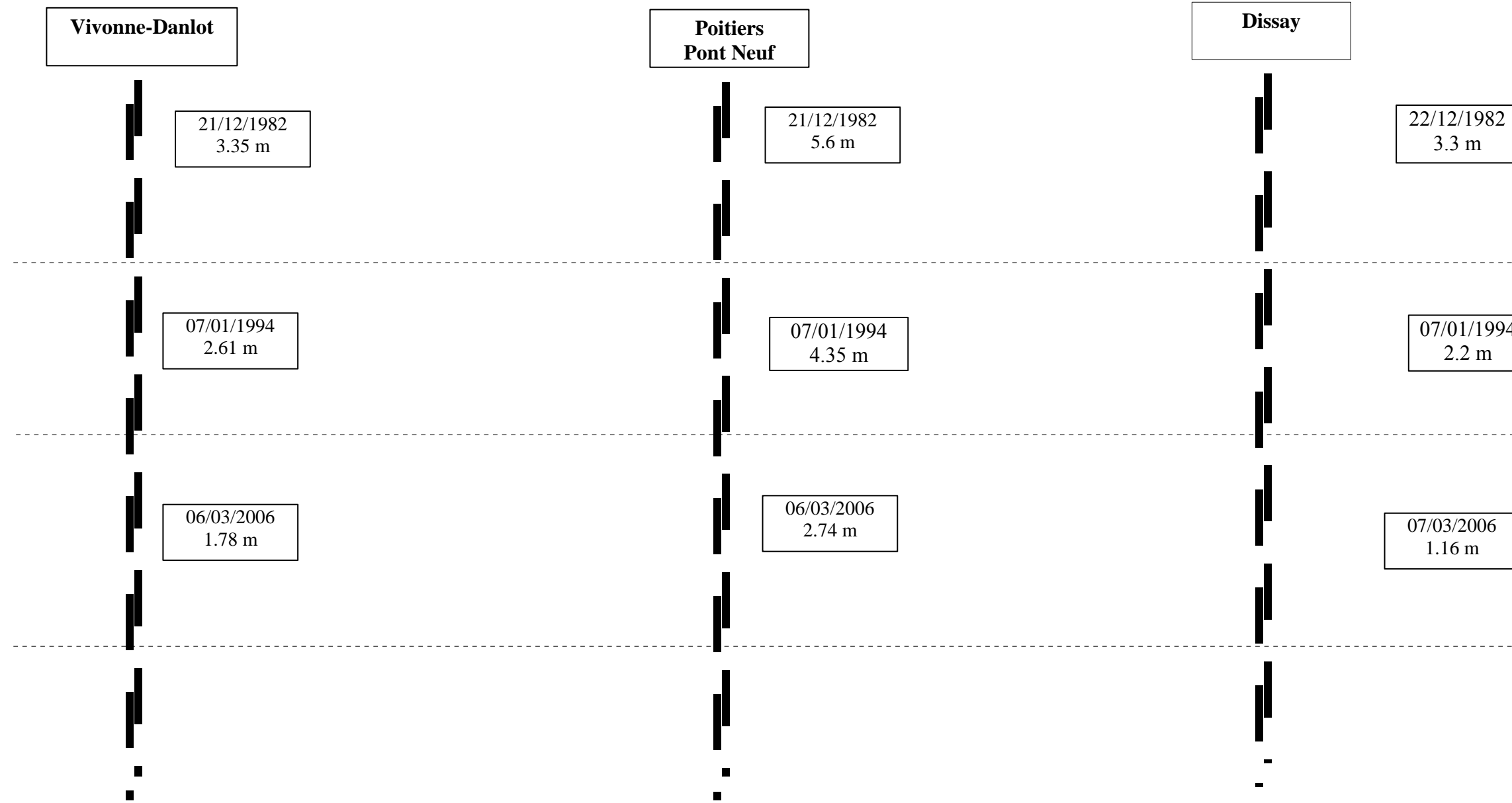
- D'une pluviométrie prévue importante peut résulter une aggravation du niveau de risque sur un tronçon même si le niveau initial de la rivière est faible
- A contrario, la même quantité de pluie prévue mais dans des conditions initiales du sol différentes peut aboutir à ce que le niveau de vigilance reste au vert.

### **(3) Les niveaux de vigilance par tronçon**

Les hauteurs sont données relativement au zéro de l'échelle de référence de la station

Les tableaux qui suivent résument par tronçon les stations concernées, les prévisions qui y sont éventuellement faites et donnent des exemples de crues passées et le niveau de vigilance auquel elles correspondent.

# Tronçon CLAIN



**ROUGE** : risque de crues exceptionnelles ou majeures. Situation de crues, prévisible ou constatée, avec des conséquences importantes pour la sécurité des personnes et des biens.

**ORANGE** : risque de crues importantes. Situation de crues, prévisible ou constatée, génératrice de débordements susceptibles d'avoir un impact significatif sur les personnes et les biens.

**JAUNE** : risque de crues n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées

## TYPE D'INFORMATION PAR STATION

Vivonne	Poitiers	Dissay
Prévision de tendance	Prévision variant de 7 à 11 heures	Prévision variant de 5 à 20 heures

## CLAIN

Sur ce tronçon les montées de crues sont généralement lentes

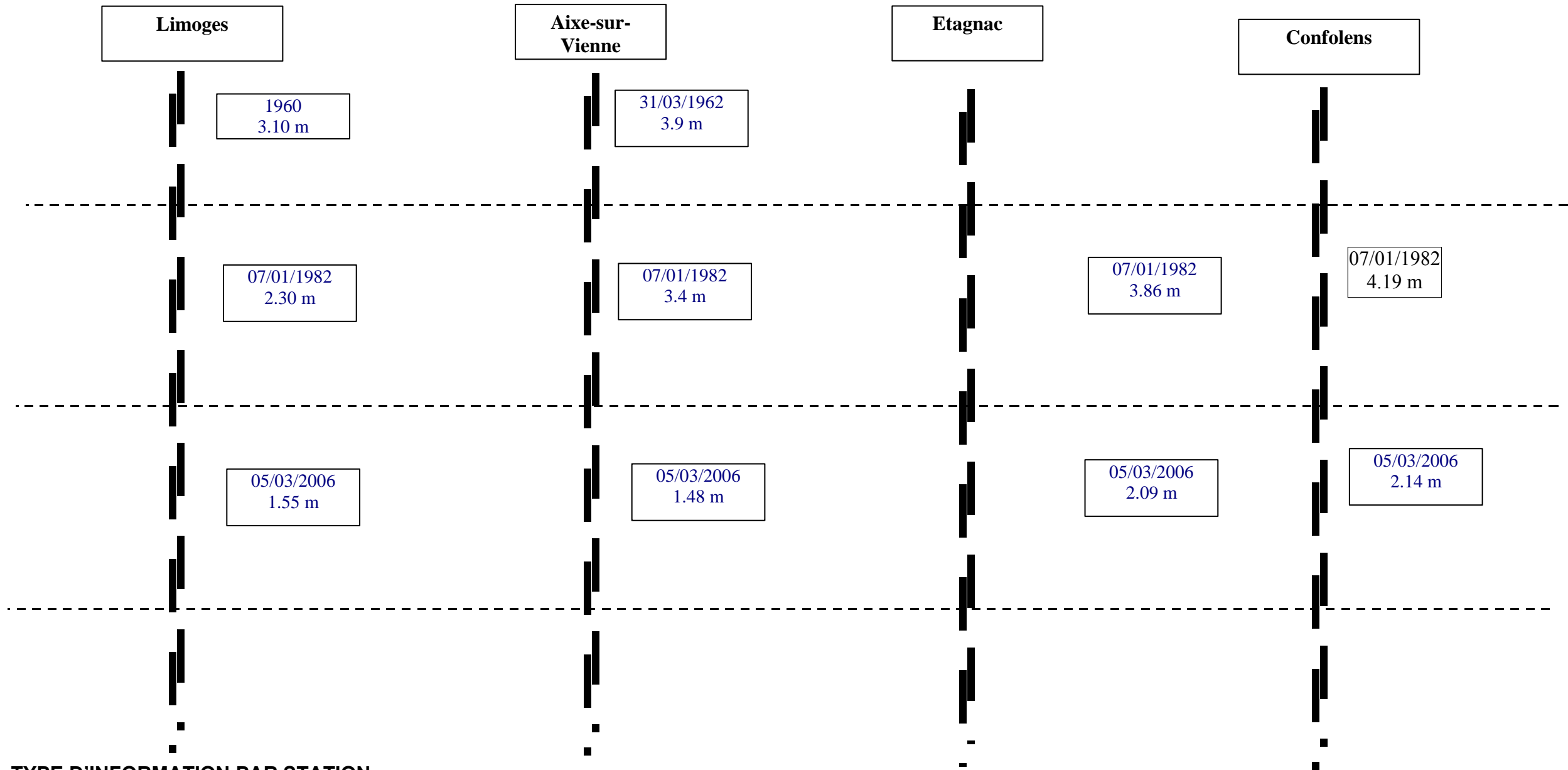
Les différents critères pris en compte pour ce tronçon pour définir le niveau de vigilance sont :

- les côtes constatées
- les côtes constatées sur certaines stations **et** l'information météo fournie par Météo France **et** les prévisions (tendance) faites au niveau du SPC,
- les informations à plus ou moins longue échéance de Météo France (annonce de situation météorologique dégradée voire critique)

Avertissement : le choix de la couleur tiendra également compte de circonstances particulières, telles qu'une montée particulièrement rapide, ou un événement particulièrement inhabituel pour la saison



# Tronçon VIENNE LIMOUSINE



**ROUGE** : risque de crues exceptionnelles ou majeures. Situation de crues, prévisible ou constatée, avec des conséquences importantes pour la sécurité des personnes et des biens.

**ORANGE** : risque de crues importantes. Situation de crues, prévisible ou constatée, génératrice de débordements susceptibles d'avoir un impact significatif sur les personnes et les biens.

**JAUNE** : risque de crues n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées

**TYPE D'INFORMATION PAR STATION**

Limoges	Aixe sur Vienne	Etagnac
Prévision de tendance	Prévision de tendance	Prévision variant de 3 à 6 heures

**VIENNE LIMOUSINE**

Ce tronçon étant situé à l'amont, l'échéance de 24 heures pour l'estimation du risque de crue repose quasi entièrement sur les prévisions météorologiques. Les différents critères pris en compte pour ce tronçon pour définir le niveau de vigilance sont :

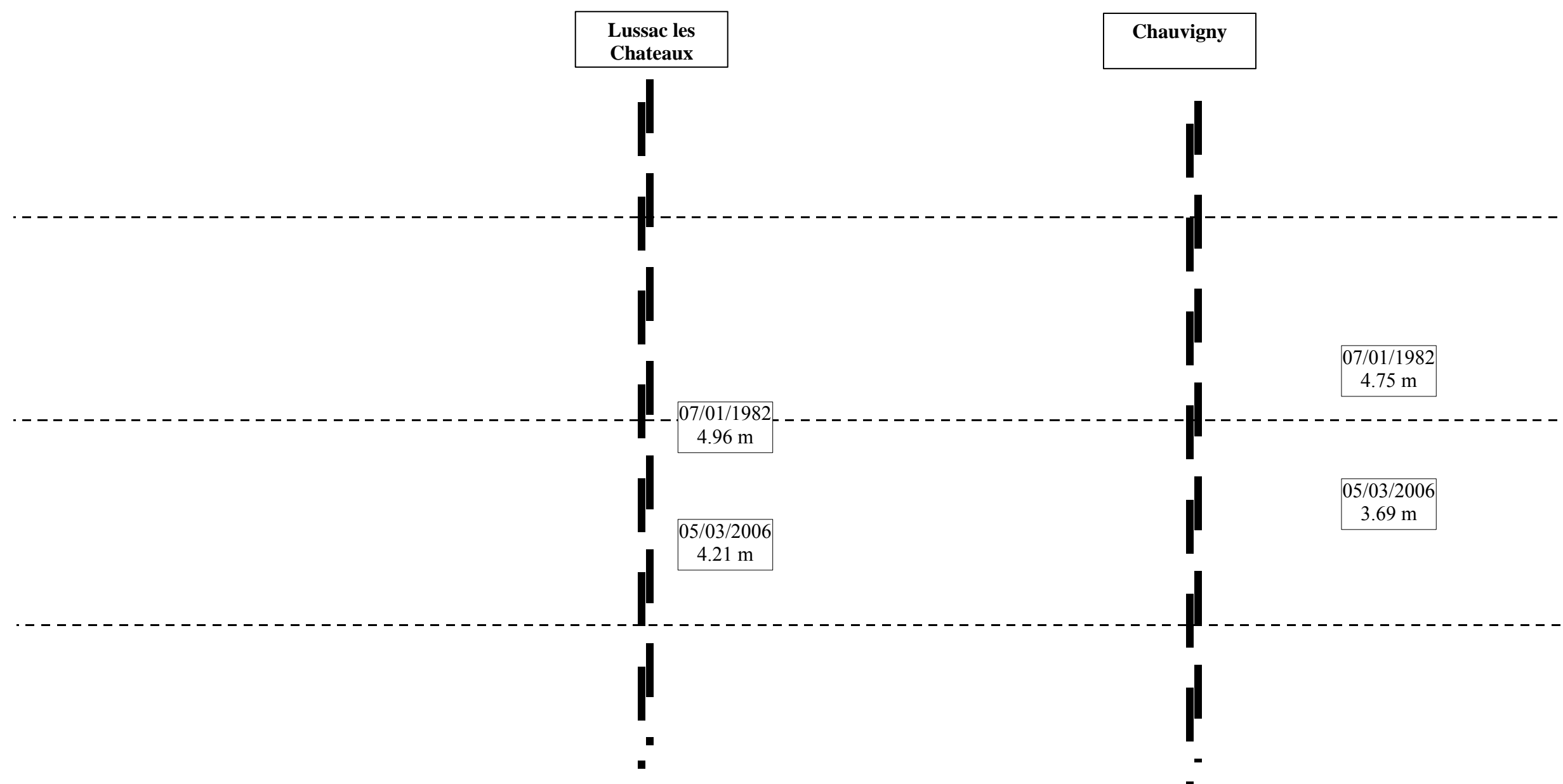
- les côtes constatées
- les côtes constatées sur certaines stations et l'information météo fournie par Météo France,
- les informations à plus ou moins longue échéance de Météo France (annonce de situation météorologique dégradée voire critique)

Avertissement : le choix de la couleur tiendra également compte de circonstances particulières, telles qu'une montée particulièrement rapide, ou un événement particulièrement inhabituel pour la saison

# Tronçon VIENNE MEDIANE

Lussac les Chateaux

Chauvigny



**ROUGE** : risque de crues exceptionnelles ou majeures. Situation de crues, prévisible ou constatée, avec des conséquences importantes pour la sécurité des personnes et des biens.

**ORANGE** : risque de crues importantes. Situation de crues, prévisible ou constatée, génératrice de débordements susceptibles d'avoir un impact significatif sur les personnes et les biens.

**JAUNE** : risque de crues n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées

## TYPE D'INFORMATION PAR STATION

Confolens	Lussac les Chateaux	Chauvigny
Prévision variant de 3 à 6 heures	Prévision variant de 3 à 6 heures	Prévision variant de 3 à 6 heures

## VIENNE MEDIANE

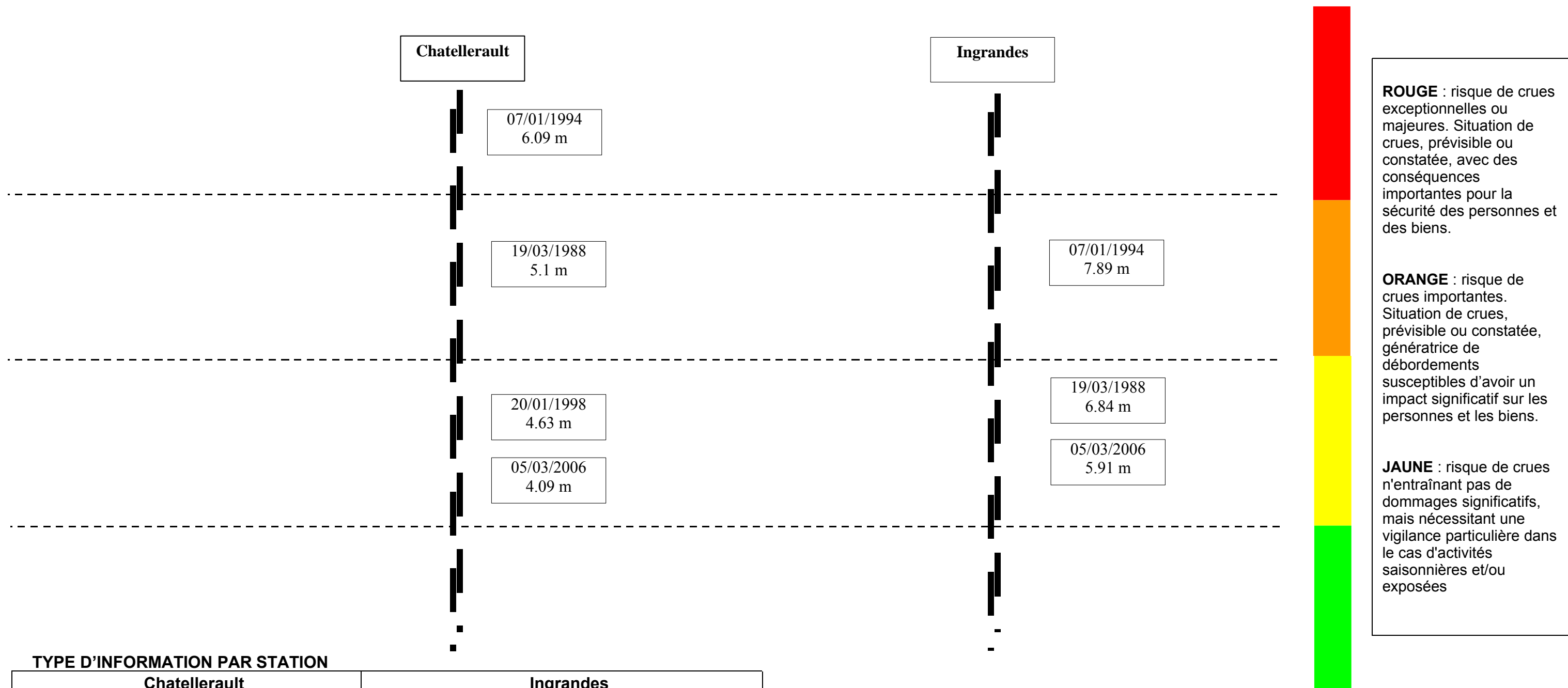
Ce tronçon étant situé à l'amont, l'échéance de 24 heures pour l'estimation du risque de crue repose quasi entièrement sur les prévisions météorologiques.

Les différents critères pris en compte pour ce tronçon pour définir le niveau de vigilance sont :

- les côtes constatées
- les côtes constatées sur certaines stations **et** l'information météo fournie par Météo France,
- les informations à plus ou moins longue échéance de Météo France (annonce de situation météorologique dégradée voire critique)

Avertissement : le choix de la couleur tiendra également compte de circonstances particulières, telles qu'une montée particulièrement rapide, ou un événement particulièrement inhabituel pour la saison

# Tronçon VIENNE BEC DES DEUX EAUX



**ROUGE** : risque de crues exceptionnelles ou majeures. Situation de crues, prévisible ou constatée, avec des conséquences importantes pour la sécurité des personnes et des biens.

**ORANGE** : risque de crues importantes. Situation de crues, prévisible ou constatée, génératrice de débordements susceptibles d'avoir un impact significatif sur les personnes et les biens.

**JAUNE** : risque de crues n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées

## TYPE D'INFORMATION PAR STATION

Chatellerault	Ingrandes
Prévision variant de 3 à 15 heures	Pas de prévisions

## VIENNE BEC DES DEUX EAUX

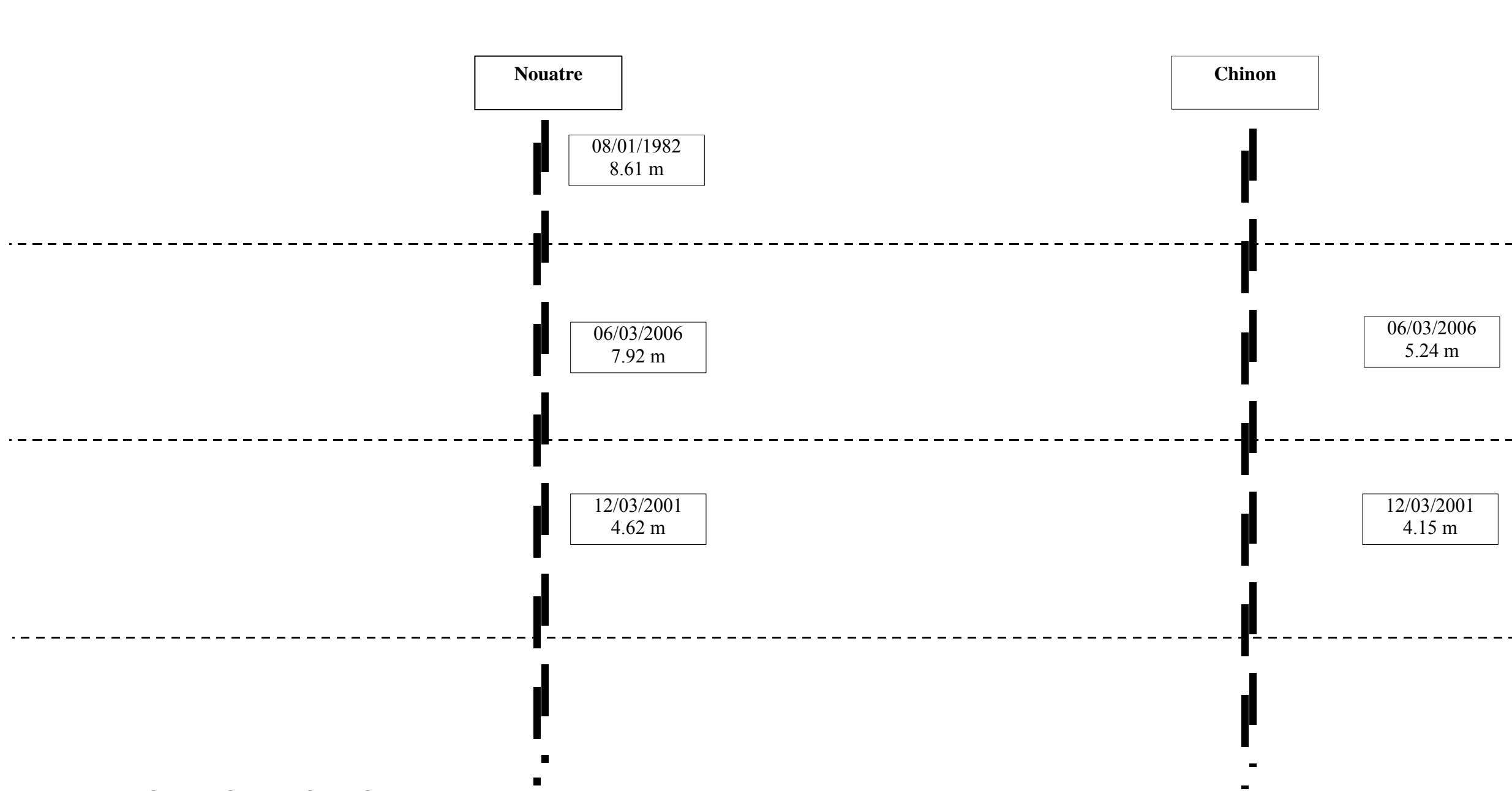
Le niveau jaune de vigilance est conditionné par les niveaux appliqués à sur les tronçons amont de la Vienne. Le passage en orange ou rouge se fait à partir des prévisions faites par le SPC.

Les différents critères pris en compte pour ce tronçon pour définir le niveau de vigilance sont :

- les côtes constatées
- les côtes constatées sur certaines stations **et** l'information météo fournie par Météo France, **et** les prévisions faites au niveau du SPC
- les informations à plus ou moins longue échéance de Météo France (annonce de situation météorologique dégradée voire critique)

Avertissement : le choix de la couleur tiendra également compte de circonstances particulières, telles qu'une montée particulièrement rapide, ou un événement particulièrement inhabituel pour la saison

# Tronçon VIENNE TOURANGELLE



**ROUGE** : risque de crues exceptionnelles ou majeures. Situation de crues, prévisible ou constatée, avec des conséquences importantes pour la sécurité des personnes et des biens.

**ORANGE** : risque de crues importantes. Situation de crues, prévisible ou constatée, génératrice de débordements susceptibles d'avoir un impact significatif sur les personnes et les biens.

**JAUNE** : risque de crues n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées

**TYPE D'INFORMATION PAR STATION**

Nouatre	Chinon
Prévision variant de 2 à 22 heures	Prévisions variant de 5 à 32 heures

**VIENNE TOURANGELLE**

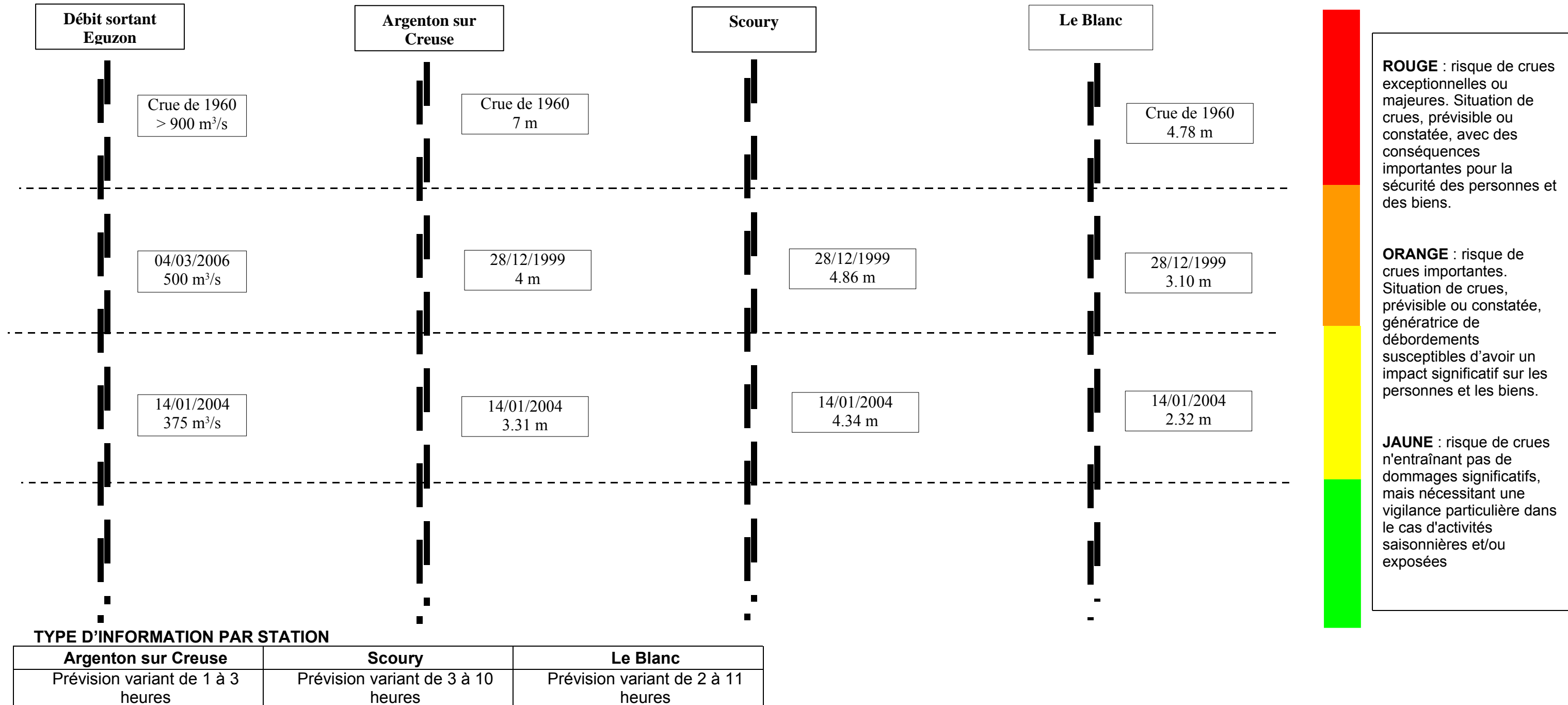
Avertissement : le choix de la couleur tiendra également compte de circonstances particulières, telles qu'une montée particulièrement rapide, ou un événement particulièrement inhabituel pour la saison

Le choix du niveau de vigilance se base uniquement sur les prévisions faites par le SPC

Les différents critères pris en compte pour ce tronçon pour définir le niveau de vigilance sont :

- les côtes constatées
- les côtes constatées sur certaines stations **et** les prévisions faites au niveau du SPC
- les informations à plus ou moins longue échéance de Météo France (ann

## Tronçon CREUSE MEDIANE



**CREUSE MEDIANE**

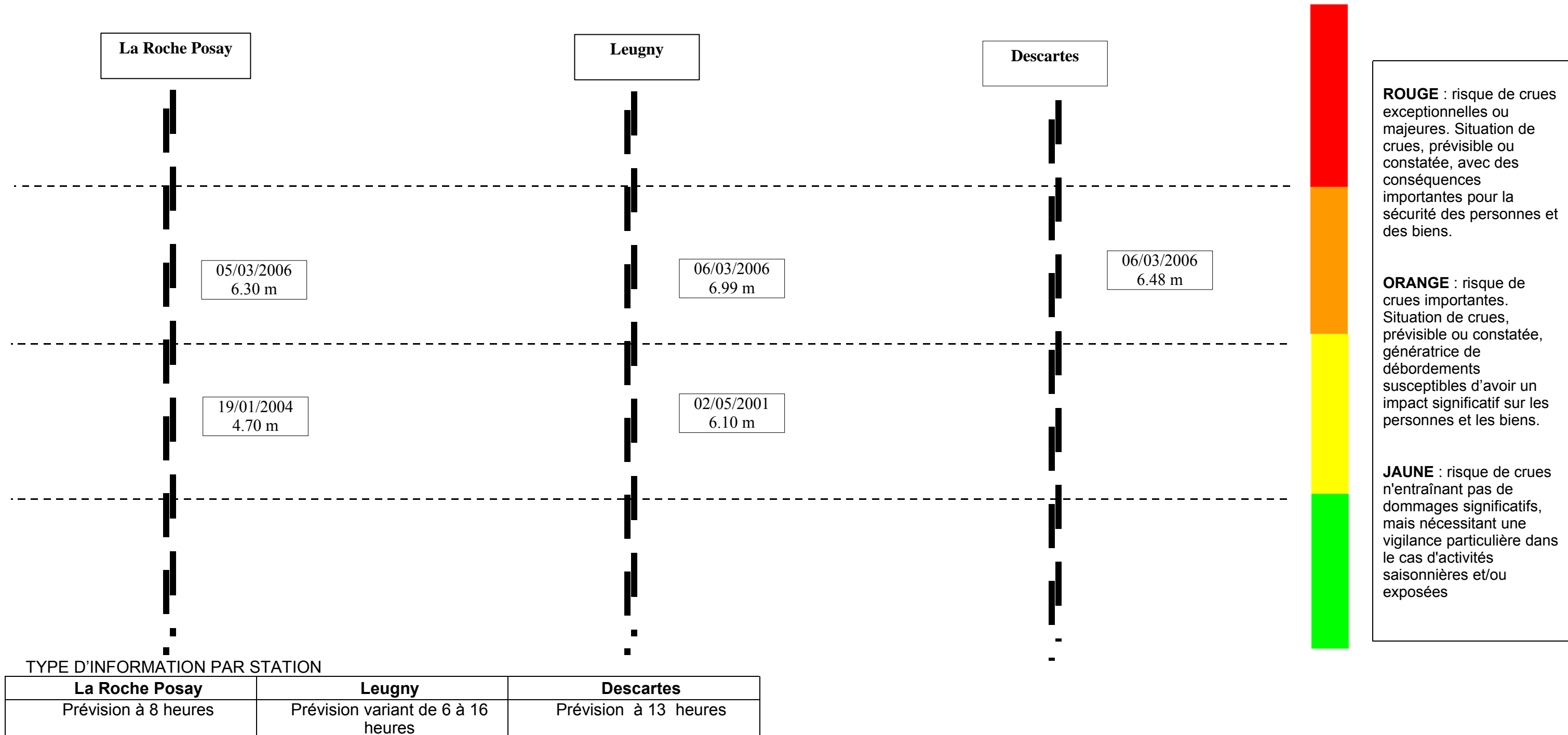
L'échéance de 24 heures pour l'estimation du risque de crue sur ce tronçon repose quasi entièrement sur les prévisions météorologiques.

Les différents critères pris en compte pour ce tronçon pour définir le niveau de vigilance sont :

- les côtes constatées
- les côtes constatées sur certaines stations **et** l'information météo fournie par Météo France,
- les informations à plus ou moins longue échéance de Météo France (annonce de situation météorologique dégradée voire critique)

Avertissement : le choix de la couleur tiendra également compte de circonstances particulières, telles qu'une montée particulièrement rapide, ou un événement particulièrement inhabituel pour la saison

## Tronçon CREUSE BEC DES DEUX EAUX



### CREUSE BEC DES DEUX EAUX

**ROUGE** : risque de crues exceptionnelles ou majeures. Situation de crues, prévisible ou constatée, avec des conséquences importantes pour la sécurité des personnes et des biens.

**ORANGE** : risque de crues importantes. Situation de crues, prévisible ou constatée, génératrice de débordements susceptibles d'avoir un impact significatif sur les personnes et les biens.

**JAUNE** : risque de crues n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées

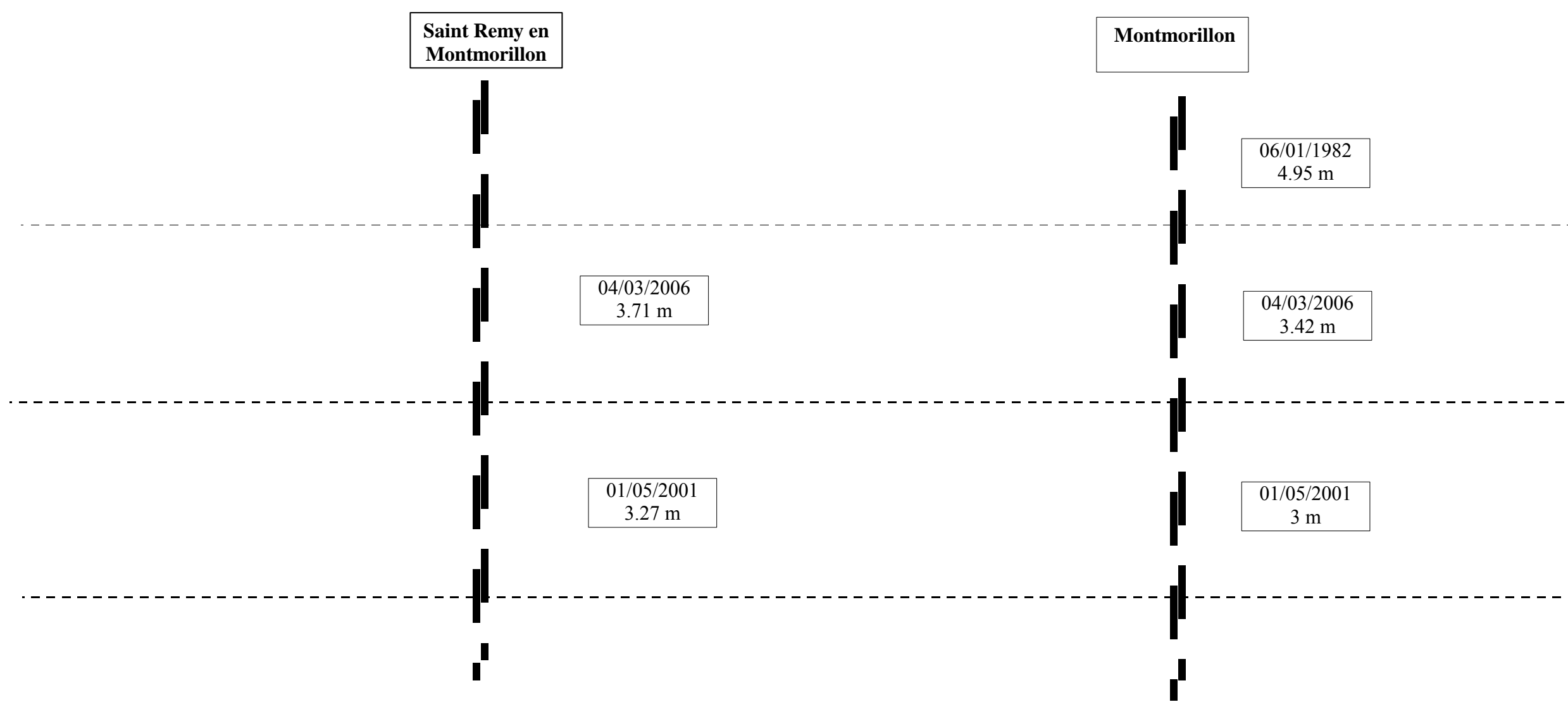
Le niveau de vigilance est fonction des niveaux de vigilance atteints sur les tronçons amont de la Creuse et de la Gartempe

Les différents critères pris en compte pour ce tronçon pour définir le niveau de vigilance sont :

- les côtes constatées
- les côtes constatées sur certaines stations **et** l'information météo fournie par Météo France,
- les informations à plus ou moins longue échéance de Météo France (annonce de situation météorologique dégradée voire critique)

Avertissement : le choix de la couleur tiendra également compte de circonstances particulières, telles qu'une montée particulièrement rapide, ou un événement particulièrement inhabituel pour la saison

# Tronçon GARTEMPE



**ROUGE** : risque de crues exceptionnelles ou majeures. Situation de crues, prévisible ou constatée, avec des conséquences importantes pour la sécurité des personnes et des biens.

**ORANGE** : risque de crues importantes. Situation de crues, prévisible ou constatée, génératrice de débordements susceptibles d'avoir un impact significatif sur les personnes et les biens.

**JAUNE** : risque de crues n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées

## TYPE D'INFORMATION PAR STATION

Saint Bonnet de Bellac	Saint Remy en Montmorillon	Montmorillon
Prévision de tendance	Prévision à 1 heure	Prévision variant de 1 à 5 heures

## GARTEMPE

La Gartempe est une rivière aux réactions rapides, et l'échéance de 24 heures d'estimation du risque repose entièrement sur les prévisions météo fournies par Météo France

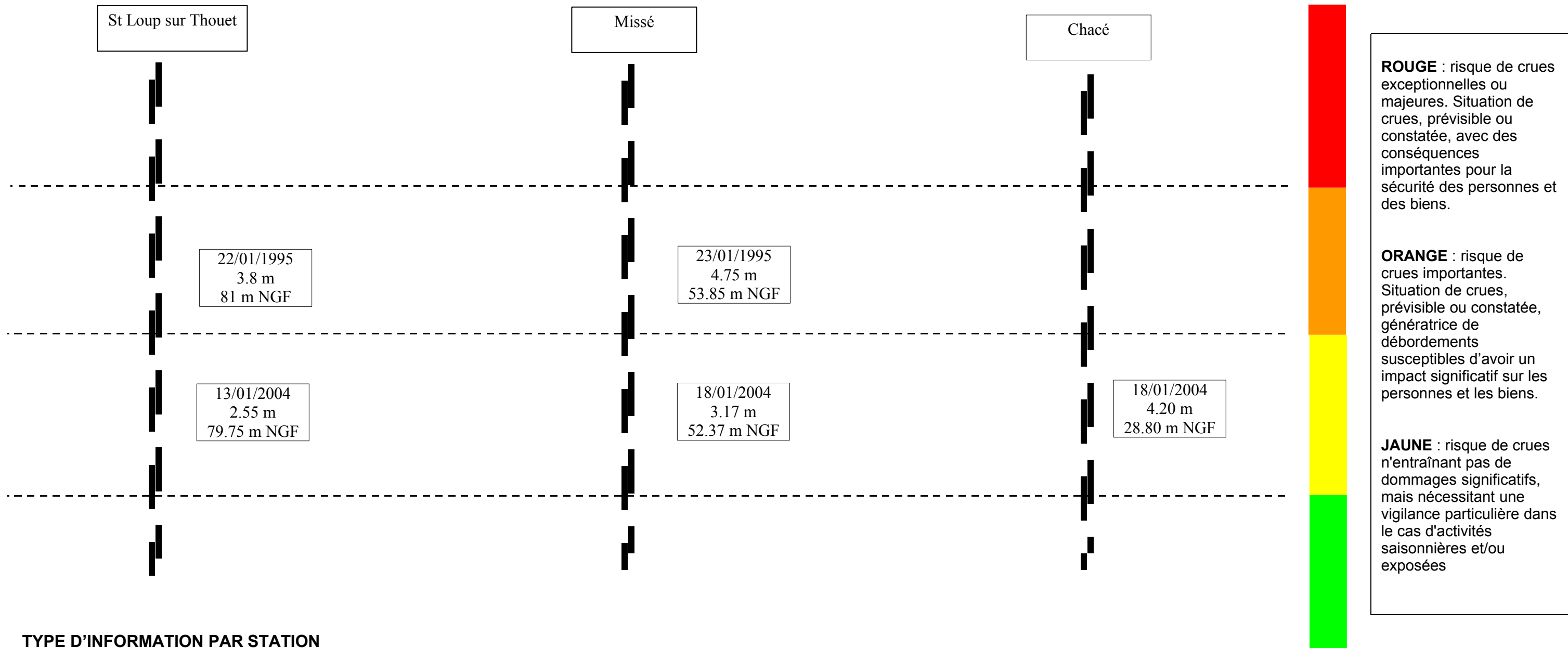
Les différents critères pris en compte pour ce tronçon pour définir le niveau de vigilance sont :

- les côtes constatées
- les côtes constatées sur certaines stations **et** l'information météo fournie par Météo France,
- les informations à plus ou moins longue échéance de Météo France (annonce de situation météorologique dégradée voire critique)

Avertissement : le choix de la couleur tiendra également compte de circonstances particulières, telles qu'une montée particulièrement rapide, ou un événement particulièrement inhabituel pour la saison



## Tronçon THOUET



### TYPE D'INFORMATION PAR STATION

Saint Loup sur Thouet	Pont de Missé	Pont de Chacé
Prévision de tendance	Prévision de tendance	Prévision de tendance

## THOUET

Le Thouet est une rivière aux réactions rapides, et l'échéance de 24 heures d'estimation du risque repose entièrement sur les prévisions météo fournies par Météo France

Les différents critères pris en compte pour ce tronçon pour définir le niveau de vigilance sont :

- les côtes constatées
- les côtes constatées sur certaines stations **et** l'information météo fournie par Météo France,
- les informations à plus ou moins longue échéance de Météo France (annonce de situation météorologique dégradée voire critique)

Avertissement : le choix de la couleur tiendra également compte de circonstances particulières, telles qu'une montée particulièrement rapide, ou un événement particulièrement inhabituel pour la saison



Annexe 11:  
fréquence de mise à jour des prévisions

<i>NIVEAU DE VIGILANCE</i>	<i>FRÉQUENCE MAXIMALE D'ACTUALISATION DES BULLETINS ET DES PRÉVISIONS</i>	<i>CONTENU DU BULLETIN DE VIGILANCE</i>
Vert	À 10h et 16h (carte et bulletin). Pas de prévision.	Néant
Jaune	8h, 10h (+actualisation de la carte), 13h, 16h (+actualisation de la carte), 20h, 23h. La nuit si nécessaire.	Changement de couleur sur prévisions météorologiques seules : Rappel des prévisions météorologiques et qualification de la crue attendue.  Risque de crue avéré ou constaté : commentaires sur l'évolution probable des niveaux et sur les conséquences possibles
Orange ou rouge	8h, 10h (+actualisation de la carte), 13h, 16h (+actualisation de la carte), 20h, 23h, 2h, 5h	Changement de couleur sur prévisions météorologiques seules : Rappel des prévisions météorologiques et qualification de la crue attendue.  Risque de crue avéré ou constaté : commentaires sur l'évolution probable des niveaux, et sur les conséquences constatées ou prévues

Remarque :

Lors d'une crue, sauf changement notable de la situation entre les deux bulletins réguliers de 10h et 16h, seules les prévisions sont mises à jour systématiquement.